

R É S O L U T I O N
2021-019

RESTRUCTURATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2021-05-166 concernant l'abolition de l'entente des cadres ainsi que tous les postes cadres du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les plans de restructuration soumis par le directeur par intérim du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des plans de restructuration soumis, le plan numéro 1 respecte les objectifs souhaités;

CONSIDÉRANT QUE la structure des ressources-cadres du plan numéro 1 propose un directeur du service, un chef de division et deux capitaines;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la proposition numéro 1 de restructuration du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Clotilde, telle que déposée par monsieur Benoit Tardif, directeur par intérim du Service de sécurité incendie.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail en lien avec cette restructuration.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président